



FRANCE

Une enveloppe de 30 millions d'euros pour soutenir le mentorat

L'objectif affiché par le gouvernement est d'atteindre le nombre de 200 000 jeunes parrainés en 2022, contre 25 000 aujourd'hui

L'Elysée ne cesse de le marteler : l'égalité des chances est « une priorité » du quinquennat d'Emmanuel Macron. Le message a du mal à se faire un chemin, mais il a encore une fois été répété à l'occasion du déplacement du chef de l'Etat à Stains, en Seine-Saint-Denis, lundi 1^{er} mars, sur le thème du mentorat dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », qui avait été lancé en juillet 2020.

Le président de la République, entouré d'Elisabeth Borne, la ministre du travail, et de Sarah El Haïry, la secrétaire d'Etat à la jeunesse, a annoncé une nouvelle déclinaison de cette politique, baptisée « 1 jeune, 1 mentor ». L'objectif ? Atteindre le nombre de 100 000 jeunes mentorés en 2021, puis 200 000 en 2022, contre 25 000 aujourd'hui.

Pour accompagner ce changement d'échelle, l'exécutif s'engage à soutenir à hauteur de 30 millions d'euros cette année (qui s'ajoutent aux 10 millions d'euros par an) les associations spécialisées. Parmi lesquelles l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), Article 1, Nos quartiers ont du talent, Télémaque, Chemins d'avenir, Entraide scolaire amicale, Proximité ou encore Socrate. Toutes font partie depuis 2019 du Collectif Mentorat, qui soutient 30 000 jeunes en moyenne par an et se félicite de ce nouveau « plan ».

« Nous sommes très satisfaits, déclare Christophe Paris, le président du collectif et directeur général de l'AFEV. C'est l'aboutissement d'une

démarche initiée il y a plus d'un an et demi qui va nous permettre pour la première fois de faire véritablement levier et multiplier nos actions. » L'AFEV espère ainsi passer de 18 000 à 40 000 mentors et mentorés d'ici à un an.

Trois ans d'attente

Que l'on soit salarié, cadre, patron, retraité ou inactif, chacun peut devenir mentor, parrain ou marraine et partager bénévolement son temps, son expérience, son savoir-faire et son carnet d'adresses au profit d'un jeune issu d'un milieu modeste – urbain ou rural, collégien ou à la recherche d'un emploi – pendant une période d'au moins six mois. Le coût oscille entre 500 euros et 1200 euros par mentoré (identifier les jeunes, les recruter, former les mentors, les mettre en relation...).

Cette annonce est la troisième « brique » de « l'agenda égalité des chances » du chef de l'Etat, après une première série de mesures consacrées à la politique de la ville le 29 janvier, puis la promotion de la diversité dans la haute fonction publique et la lutte contre les discriminations, le 12 février.

Cela faisait plus de trois ans que les associations attendaient un geste du président, qui avait promis de miser sur le mentorat et le parrainage dès le mois de novembre 2017, lors de son discours de Tourcoing (Nord) sur la politique de la ville. Il avait alors annoncé un objectif de 100 000 jeunes parrainés sur le quinquennat. Il avait renouvelé ses intentions en

juillet 2018 lors d'une séquence appelée « La France, une chance ».

« Cette annonce a certes un peu tardé, la crise sanitaire et ses conséquences sociales ont, à l'évidence, accéléré les choses, commente Benjamin Blavier, coprésident d'Article 1, qui compte 2300 binômes (mentor-mentoré) par an et souhaiterait passer à 10 000. Nous sommes très contents de ces mesures, qui font du mentorat une véritable politique publique de lutte contre l'inégalité des chances. »

Le programme « 1 jeune, 1 solution » dispose d'un numéro d'écoute pour les 16-18 ans et d'une plate-forme. Renforcée depuis janvier pour répondre à la demande des jeunes particulièrement touchés par les conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19, elle compte désormais plus de 100 000 offres d'emploi, 12 000 offres de stages et proposera, à partir du mois d'avril, un simulateur d'aides leur permettant de calculer ce à quoi ils ont droit ainsi qu'une rubrique consacrée au mentorat.

Aujourd'hui, affirme l'Elysée, 7 000 entreprises – PME, ETI, grandes entreprises (parmi lesquelles AXA, Accenture, BNP Paribas, Total...) – se sont mobilisées autour du programme « Les entreprises s'engagent », dont 2 000 sur le dispositif « 1 jeune, 1 solution » (elles étaient 100 en 2018). Emmanuel Macron s'est fixé un objectif ambitieux : l'engagement de 30 000 entreprises d'ici à l'été 2021. ■

LOUISE COUVELAIRE

